

## Mouvement départemental 2026

### Demande de bonification au titre du rapprochement du détenteur de l'autorité parentale conjointe (APC)

Document à transmettre avec les pièces justificatives  
à partir du lundi 09 mars 2026 et au plus tard le mardi 31 mars 2026  
uniquement par courriel : [mvt1d-diper40@ac-bordeaux.fr](mailto:mvt1d-diper40@ac-bordeaux.fr)

Bonification attribuée à partir d'une distance kilométrique minimum de 40 kms entre les domiciles des parents  
aux enseignants affectés en 2024/2025 à TPD, REA, ou PRO  
Bonification non attribuée aux professeurs des écoles stagiaires en 2025/2026

#### Renseignements sur l'enseignant

Nom et prénom	
Domicile (adresse complète) pour l'année scolaire <u>2024-2025</u>	
Domicile (adresse complète) pour l'année scolaire <u>2025-2026</u>	

#### Renseignements sur l'autre parent

Nom et prénom		
Domicile (adresse complète) pour l'année scolaire <u>2024-2025</u>		
Domicile (adresse complète) pour l'année scolaire <u>2025-2026</u>		
Distance entre le domicile actuel de l'enseignant et le domicile de l'autre parent	Distance la plus courte calculée sur Via Michelin	kms

**RAPPEL : la bonification est attribuée  
uniquement à partir d'une distance  
de 40 kms**

#### Renseignements sur les enfants

Nom	Prénom	Date de naissance

Fait à ....., le .....

Signature de l'enseignant